

## FONDULIT®

- Mortier réfractaire prêt à l'emploi jusqu'à 1 300°C
- Résistance aux milieux agressifs (pH ≥ 4)

### 1 Description

**FONDULIT®** est un mortier réfractaire prêt à l'emploi à base de ciment alumineux, ce qui lui confère des propriétés spéciales :

- résistances aux hautes températures (jusqu'à 1 300°C)
- grande stabilité vis-à-vis de nombreux agents agressifs
- utilisation par temps froid ou humide

#### Domaines d'application

Travaux courants devant résister à des hautes températures jusqu'à 1 300°C.

Scellement des briques réfractaires destinées aux montages ou réparations des cheminées à feux-ouverts, barbecues, fours à pain, fours à pizza et tous foyers fermés...

Travaux en milieux corrosifs, soumis à l'agression des eaux usées, sulfatées, des sels minéraux, des acides dilués (jusqu'à pH 4), des effluents industriels, des lacto-serums, des jus sucrés, du sang, des hydrocarbures, des huiles végétales...

Travaux par temps froid (jusqu'à 0°C).

NB : la réalisation d'ouvrages porteurs est interdite avec **FONDULIT®**.

#### Conditionnement

**FONDULIT®** est fourni en sac papier de 25 kg.

**FONDULIT®** est fabriqué dans le cadre d'un système de management de la qualité certifié selon les exigences de la norme ISO 9001.

### 2 Caractéristiques techniques

#### Composition

- Mortier réfractaire prêt à gâcher à base de ciment alumineux et granulats réfractaires 0/3 mm
- Matériau exempt de produits chlorés
- Ne contient pas de particules métalliques

#### Spécifications produit

- Taux de gâchage : 4 à 4,25 litres d'eau potable par sac de 25 kg.
- Étalement : (20°C – 50 % HR)
- Norme ASTM C230 – 25 coups sur table à chocs immédiatement après gâchage > 180 mm

#### Données complémentaires

> Résistances mécaniques avant conversion (Valeurs typiques)

	20°C – 90 % HR mini	
	24 h	28 jours
Compression (MPa)	> 20	> 40
Flexion (MPa)	> 3	> 5

Les mesures ont été réalisées sur prisme 40 x 40 x 160 mm

- Ajout d'eau : 16 % du poids du produit

> Résistances mécaniques après chauffage (Valeurs Typiques)

Températures et durée de traitement	Compression (MPa)
20°C / 24 h	≥ 20 MPa
110°C / 24 h	≥ 20 MPa
800°C / 6 h	≥ 15 MPa
1 000°C / 6 h	≥ 10 MPa
1 300°C / 6 h	≥ 10 MPa

Les mesures ont été réalisées sur prisme 40 x 40 x 160 mm

- Ajout d'eau : 16 % du poids du produit
- 24 h 90 % HR mini, puis 24h à 110°C pour toutes les éprouvettes ; les éprouvettes restent 6 h à 800°C, 1 000°C ou 1 300°C avant de refroidir lentement.

## FONDULIT®

### > Variation permanente de dimension (Valeurs typiques)

Variation de dimension (%)		
800°C	1 000°C	1 300°C
-0,1 %	-0,1 %	+ 0,5 %

Les mesures ont été réalisées sur prisme 40 x 40 x 160 mm

- Il est conseillé de ne pas dépasser 1 300°C comme température d'emploi
- Excellente adhérence au béton
- Bon comportement au gel / dégel

### 3 Mise en œuvre

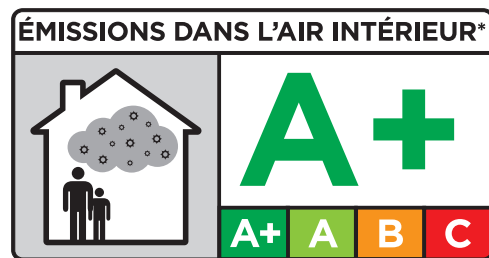
- Eau de gâchage : 4 – 4,25 litres d'eau par sac de 25 kg. Il est conseillé d'utiliser de l'eau potable.
- **FONDULIT®** se gâche en ajoutant progressivement de l'eau et en malaxant le mortier jusqu'à l'obtention d'une consistance plastique et homogène.
- Le matériel et les outils doivent être propres.
- Le malaxage peut être manuel ou mécanique.
- Nettoyer et mouiller le support avant la mise en place de **FONDULIT®**.
- **FONDULIT®** doit être utilisé sans aucune addition complémentaire de ciment, d'adjuvant, filler ou agrégat.
- Après la mise en œuvre, prendre les précautions adéquates pour que toutes les surfaces exposées à l'air soient protégées et/ou humidifiées, afin d'éviter une dessiccation trop rapide du mortier.
- Avant la première mise en chauffe, il est conseillé d'attendre 2 jours minimum après coulage. (Dans les milieux confinés, il est conseillé d'attendre 5 jours)
- La première chauffe doit être modérée (NB : 50°C/h jusqu'à 500°C et garder un palier de quelques heures)

### 4 Conservation

**FONDULIT®** doit être stocké dans un endroit sec, sans contact direct avec le sol. Ainsi, dans sa sacherie d'origine non ouverte, il conserve ses propriétés pendant 12 mois.

### 5 Classification COV

Selon l'arrêté français du 19/04/2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction sur leurs émissions de polluants volatils.



Kerneos garantit uniquement que les produits sont conformes aux spécifications, à l'exclusion de toute autre garantie expresse ou implicite. Kerneos ne garantit aucunement, que ce soit de manière expresse ou implicite, l'utilisation des produits pour un usage spécifique. La garantie sera limitée au choix de Kerneos, au remplacement des produits non conformes ou au remboursement du prix des produits non conformes. Les conseils techniques, recommandations ou informations sont donnés par Kerneos sur la base de sa connaissance actuelle des produits et de son expérience, qui sont considérées comme exactes. Cependant, Kerneos ne pourra encourir aucune responsabilité au titre de ces conseils pour lesquels elle ne donne aucune garantie, expresse ou implicite. Les utilisateurs sont invités à vérifier qu'ils sont en possession de la dernière version de ce document.